

PROCÈS VERBAL
Séance du 11 juillet 2022

Le 11 juillet 2022, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, maire.

Présents : BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GISCARD Christophe, HENRY Isabelle, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIÈRE Annabelle, RAINEAU Erick, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie,

Absente excusée : AUDOUIN Danielle,

Absents : GUERLAIS Élodie,

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 30 MAI 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal en date du 30 mai 2022.

CONSTRUCTION D'UN CAFÉ-ÉPICERIE :

2022-07-28

- Attribution des marchés de travaux relatifs aux lots 02 et 06 pour la construction d'un commerce sur la Commune du Tablier

- Déclaration sans suite de la procédure de consultation relative au lot 08

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du 30 mai 2022, attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 01, 03, 04, 05, 09 et 10 et déclarant sans suite la procédure de consultation relative au lot 02, 06, 07 et 08,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Madame la Maire rappelle que, s'agissant de la construction d'un commerce à usage d'épicerie et de café sur la Commune du Tablier :

Une première consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 mars 2022 avec une date limite de remise des plis fixée au 16 mai 2022, à 12h00. Suite à l'analyse des offres et la délibération du conseil municipal du 30 mai 2022, les lots 01, 03, 04, 05, 09 et 10 ont été attribués et la procédure de consultation relative aux lots 2,6,7, et 8 a été déclarée sans suite pour les motifs suivants :

- insuffisance de concurrence pour les lots 02, 07 et 08
- infructuosité en raison d'une absence d'offre remise pour le lot 06.

Une deuxième consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 juin 2022 avec une date limite de remise des plis fixée au 27 juin 2022 à 12h00.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP n° 22-79158 du 3 juin 2022 ainsi que sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>,

Un avis rectificatif été publié au BOAMP n° 22-89331 du 27 juin 2022 ainsi que sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>, repoussant la date limite de remise des plis au 1^{er} juillet 2022, à 12h00.

Suite à l'ouverture des plis, aucune offre n'a été déposée pour le lot 08 « Peinture / Nettoyage » il convient donc de le déclarer sans suite pour motif d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise.

Après analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

-Lot 02 « Charpente bardage bois/Terrasse bois » à l'entreprise Les Charpentiers de l'Atlantique pour un montant HT de 47 000,00 €.

-Lot 06 « Cloisonnements / Plafonds / Isolation » à l'entreprise Bossard SARL pour un montant HT de 40 826,94 €.

Le lot 07 « Revêtements carrelage / Faïence » nécessite une négociation et fera l'objet d'une autre délibération pour son attribution.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-DÉCIDE de valider le classement du rapport d'analyse des offres,

-DÉCIDE d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

*Lot 02 « Charpente bardage bois/Terrasse bois » à l'entreprise Les Charpentiers de l'Atlantique pour un montant HT de 47 000.00 €,

*Lot 06 « Cloisonnements / Plafonds / Isolation » à l'entreprise Bossard SARL pour un montant HT de 40 826,94 €.

-DÉCIDE de déclarer la procédure de consultation relative au lot 08 sans suite pour motif d'intérêt général et d'infructuosité et de le relancer selon une consultation de procédure adaptée.

-AUTORISE Mme la Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

-PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération « café-épicerie » au budget 2022, 2023 et 2024.

Rives de l'Yon : participation financière de la commune au fonctionnement de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs, de l'espace jeunes et de la restauration scolaire

Madame la maire explique que la commune du Tablier participera financièrement au fonctionnement des différents accueils collectifs mineurs proposés par la commune de Rives de l'Yon aux familles du Tablier. Une convention est en cours d'élaboration entre les deux communes et sera présentée au prochain conseil municipal.

OGEC Le Tablier RPI de l'Yon, école Saint Méline : matériel informatique, convention de mise à disposition 2022-07-29

Conformément au montage proposé par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, la commune a fait l'acquisition de matériel informatique pour l'école Saint Méline. Cette dépense est co-financée par l'Etat et l'OGEC RPI de l'Yon.

Ce matériel informatique est mis à disposition des élèves de l'école Saint Méline mais la commune en est la propriétaire.

Madame la maire propose de mettre en place une convention afin de définir les modalités de mise à disposition de ce matériel informatique auprès de l'OGEC RPI DE L'YON, école Saint Méline.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal,

-autorise Madame la maire à signer la convention présentée relative à la mise à disposition de matériel informatique auprès de l'OGEC RPI DE L'YON, école Saint Méline.

OGEC Le Tablier RPI de l'Yon : demande de subvention

2022-07-30

Madame la Maire présente les différentes demandes de l'OGEC RPI DE L'YON :

CLASSE DÉCOUVERTE DU 30/03 AU 01/04 classe de CP au CM2

Séjour Val de Loire

CLASSE DÉCOUVERTE DU 30/03 AU 01/04 classe de CP au CM2	Prix unitaire	Nbre d'élèves du TABLIER	Nbre d'élèves hors commune	TOTAL
Classe découverte avec nuitée	76/jour/enfant	19	2	411 €
Transport	15€/enfant	19	2	315 €
Somme culturelle	7€/enfant	19	2	147 €
				903 €

Sorties élèves de la PS à la GS					
TRANSPORTS		Prix unitaire	Nombre d'élèves du TABLEAU	Nombre d'élèves hors commune	TOTAL
03/10/2021	Destination SAINT HILAIRE LA FORET	6,75 €	14	0	94,64 €
24/05/2022	Destination TALMONT SAINT HILAIRE	7,00 €	15	0	105,00 €
					199,64 €
SORTIES CULTURELLES					
24/05/2022	Château de Talmont	7,00 €	15	0	105,00 €
					105,00 €
TOTAUX					304,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

-décide de verser une subvention à hauteur de 903€ pour le financement de la classe découverte et 304.64€ au titre des frais de transports et de sorties culturelles, soit un total de 1 207.64€ à l'OGEC RPI DE L'YON.

Proposition de vente à la commune d'un terrain situé rue des charmes

2022-07-31

Madame la maire lit le courrier reçu ce jour de Monsieur et Madame Guillet Jean-Pierre, domiciliés 5 rue du stade, Saint-Florent-des-Bois, 85310 RIVES DE L'YON. Ils sont propriétaires d'un terrain (jardin) situé rue des charmes.

Madame la maire explique que ce terrain est enclavé et servi par un chemin communal étroit. Il jouxte le cimetière communal ce qui pourrait permettre à terme une extension de celui-ci. Il permettra également d'accéder facilement au bassin d'orage du futur lotissement.

Monsieur et Madame Guillet ne souhaitent pas vendre de suite mais au plus tard en juillet 2025. Ils proposent de le vendre à la commune au prix de 40€/m². Le terrain a une superficie de 1 444m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

-décide d'accepter la proposition de vente de la parcelle située rue des charmes, AB n°94, d'une superficie de 1 444m² au prix de 40€/m², appartenant à Monsieur et Madame Guillet Jean-Pierre, domiciliés 5 rue du stade, Saint-Florent-des-Bois, 85310 RIVES DE L'YON, avec une réalisation au plus tard en juillet 2025.

-autorise Madame la maire à signer tout acte notarié ou administratif relatif à cette acquisition.

FFRANDONNÉE VENDÉE – RENOUELEMENT DU LABEL FFRANDONNÉE EN 2023 des sentiers de L'Aubépine et du Peuplier Blanc

2022-07-32

Madame la maire lit le courrier reçu le 1^{er} juillet 2022 de l'association FFRandonnée Vendée. Le label fédéral des sentiers de l'Aubépine et du Peuplier Blanc arrive à échéance. Ils sont valables 5 ans.

L'éligibilité au label sera confirmée après contrôle sur le terrain par un bénévole de la FFRandonnée. Monsieur René Tellié, ancien élu et baliseur au sein de la fédération propose de confirmer après contrôle sur le terrain la conformité du balisage. Ce contrôle sera réalisé gratuitement par Monsieur René Tellié.

Afin de conserver ce label, gage de qualité des circuits et de référencement national, il convient de le reconduire pour une nouvelle période de 5 ans. Le coût du renouvellement est de 242€ pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

-Décide de demander le renouvellement en 2023 du label FFRandonnée des circuits mentionnés ci-dessus, pour une durée de 5 ans, d'un montant de 242€.

-Prends note de la proposition de René Tellié de réaliser gratuitement la conformité du balisage des sentiers de l'Aubépine et du Peuplier Blanc.

Mairie, fourniture d'une baie informatique

2022-07-33

Madame la maire présente le devis de la société TDO. Il concerne le remplacement de la baie informatique de la mairie. En effet, dans le cadre de la mutualisation informatique avec La Roche-sur-Yon Agglomération, cette dernière est à mettre à jour. TDO étant le prestataire téléphonique de la mairie, aucune autre entreprise n'a été sollicitée. Le montant du devis est de 1 886.40€TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

-décide d'autoriser Madame la maire à signer le devis de la société TDO, d'un montant de 1 886.40€TTC.

Divers

*Études panneaux solaires bâtiments communaux: Madame la maire donne les résultats de l'analyse de gisement solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments communaux y compris le futur café-épicerie. Le coût de l'installation de panneaux solaires sur la totalité des bâtiments communaux est de 40 000€ht. Cette étude donne à réfléchir car d'une part il ne s'agit que de production d'énergie solaire pour une revente et non pour une auto-consommation. D'autre part, chaque commune doit faire un effort en matière d'énergie renouvelable conformément au plan climat énergie de La Roche-sur-Yon Agglomération. La réflexion et la discussion ne sont pas closes.

*Accueil des nouveaux habitants le vendredi 23 septembre à 18h30.

*Défibrillateur : formation le samedi 3 septembre à 9h30 en mairie du Tablier.

*Prochain conseil municipal : le lundi 19 septembre 2022 à 20h00.

La séance est levée à 21h50.

La Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. d'...', written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. ...', written over a horizontal line.